

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 24 janvier 2018**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, M. BOUSQUET, M. CONTE, M. BOUYSSOU, M. DUCLOS, Adjoint au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. ROUZE, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, Mme GOURVENNEC, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, Mme FRANCOIS, Mme SEN, M. CHAIGNE, Mme SAINT-GENEZ, M. DAUTRY, M. GADIOUX, M. FOURCAUD, Mme MEERTENS**

**EXCUSES :**

**Madame GUERE**

**procuration à Monsieur FABRE**

**Madame DARDAUD**

**procuration à Monsieur BOUSQUET**

**Madame SAVIGNAC**

**procuration à Madame GOURVENNEC**

**Monsieur GUITTON**

**procuration à Monsieur BOUYSSOU**

**Madame PROKOFFIEF**

**procuration à Monsieur MERIAN**

**Madame AJELLO**

**procuration à Monsieur CHAIGNE**

*~~~~~*

**1. INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Présentation des meilleurs vœux 2018 aux personnes présentes. Année 2018 qui a commencé bien tristement car un de nos collègues élus, Joan TARIS élu au Bouscat, Directeur de cabinet à Saint Médard en Jalles et Conseiller Régional a mis fin à ses jours dimanche dernier. Cela a suscité beaucoup d'émotion quel que soit le camp politique. Comme j'ai eu souvent l'occasion de le dire, nous avons souvent croisé le fer sur un certain nombre de dossiers en particulier sur celui du tram et cela s'était toujours fait de manière cordiale. Les communautés politiques de la Métropole et de la région ont été très peinées de cette disparition tragique et subite.

Demain, trois cérémonies auront lieu pour lui rendre hommage et pour ceux qui souhaiteraient s'y rendre à 11H30 au Bouscat, à 15H30 à la Région et à 18H à Saint Médard en Jalles.

- **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :**

**Patrick MERIAN, comme Secrétaire de Séance.**

**Philippe ROUZÉ, comme Secrétaire de Séance Suppléante.**

Concernant les PV des conseils du 29 Novembre et 20 décembre 2017, ils ne sont pas finalisés. Comme je vous l'avais expliqué notre secrétaire au cabinet a eu des soucis familiaux importants et nous sommes en train de mettre en place un dispositif pour la remplacer provisoirement et cela prend un petit plus de temps que prévu mais nous nous engageons à ce que les deux comptes rendus soient prêts pour le prochain conseil qui aura lieu le 28 mars prochain.

**Informations de Madame le Maire :**

A la Direction générale des services, vous pourrez consulter le rapport annuel du délégataire concernant le service de l'eau.

Nous avons rencontré parents d'élèves, enseignants, service de l'Education nationale et animateurs. A l'issue de ces rencontres et après validation par les conseils d'écoles, je ferai la proposition au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de demander la dérogation pour un retour aux quatre jours en matière de rythmes scolaires à compter de la rentrée de Septembre 2018.

Plusieurs éléments nous ont poussés à prendre cette décision, et je l'ai fait savoir plusieurs fois, je ne suis pas contente, voire en colère, que l'on fasse porter cette responsabilité aux Maires. Je trouve que cela n'est pas de leur ressort de décider du rythme scolaire, c'est de la responsabilité du ministre. Ce n'est pas le choix qui a été fait, c'est fort dommage. Autre remarque, nous avons eu plusieurs rencontres avec l'ensemble des personnes citées précédemment, les avis étaient extrêmement partagés comme dans beaucoup de communes qui sont autour de nous. Ce qui nous a poussé à aller vers les quatre jours, c'est, d'une part, une demande très forte des enseignants de maternelle qui trouvaient que le rythme des quatre jours et demi ne convenait pas aux tout petits. Or nous partons du principe, que les plus jeunes sont les plus fragiles et par conséquent si les enseignants nous disent que quatre jours, c'est préférable pour eux, il nous semblait qu'on devait leur donner la priorité. D'autres éléments nous ont amené vers ce choix, c'est un problème au niveau de la tarification. Nous avons prévenu les familles que si nous maintenions les quatre jours et demi, dans la mesure où les aides de l'Etat n'étaient pas pérennisées, il nous était impossible de maintenir le dispositif en l'état actuel sans facturer aux familles le coût des TAPS qui s'élève pour la commune, aujourd'hui en net à plus de 400 000 €. Comme aujourd'hui la seule certitude que nous ayons était la pérennisation des 50 € de l'Etat pour l'année 2018-2019 et que la CAF qui finançait aussi 50 € par enfant et par an ne faisait pas savoir quelle serait sa position, nous ne pouvions pas prendre le risque de mettre en place une première tarification à la rentrée prochaine puis éventuellement une deuxième qui aurait plombé les dépenses des familles. Dernier élément dont nous avons tenu compte, c'est que lorsque nous avons consulté les familles, nous nous sommes bien rendus compte que les familles faisaient un choix aujourd'hui, à l'instant T et que mises devant la réalité de ce que ça allait leur coûter, elles auraient probablement changé de dispositions à la rentrée prochaine. Or, nous avons besoin de savoir de manière relativement fine très rapidement quel aurait été le nombre d'enfants au niveau des TAPS tout simplement car nous avons besoin de nous organiser en raison des taux d'encadrement pour avoir le bon nombre d'animateurs. Nous avons aussi confirmé aux familles que le service de ramassage scolaire gratuit serait maintenu dans les mêmes conditions l'année prochaine et que nous ferions des « APS + » c'est-à-dire que nous

allons capitaliser ce qui a été fait dans le cadre des TAPS et que nous essayerons de garder un haut niveau de service au niveau de ces APS pour faire profiter les enfants d'un maximum d'activités variées, qu'elles aient été mises en œuvre par nos propres animateurs ou par l'intervention de diverses associations de la commune.

Nous nous sommes aussi engagés à mettre en place un groupe de travail concernant les horaires. Les bornes horaires ne seraient pas changées, le retour à quatre jours conduirait à une journée scolaire qui irait de 8H30 à 16H30. En revanche, les familles nous ont fait remonter des difficultés lorsqu'ils avaient des fratries dans deux établissements différents pour arriver à amener les enfants dans un temps raisonnable sans être en retard. Nous nous sommes engagés à trouver une solution, nous avons vu qu'un certain nombre de communes avaient mis ces dispositifs en place pour faciliter la vie des familles et nous allons aussi travailler sur la pause méridienne de manière à faire que les journées soient absorbables par les enfants notamment d'un point de vue pédagogique puisqu'on sait que les enfants sont plus performants le matin que l'après-midi.

Dernier point, Monsieur CHAIGNE vous nous aviez posé une question sur les postes budgétés et les postes tels qu'ils apparaissaient sur les tableaux donc on a commencé à faire travailler le service RH dessus, mais je ne vous cache pas qu'en ce début d'année, nous avons eu des problématiques au niveau du service RH en particulier sur la paye car on est en train de basculer sur un nouveau dispositif et que le service a vraiment eu la tête sous l'eau. Donc on vous apportera une réponse complète et précise au prochain conseil, de même qu'on vous fournira comme vous nous l'avez demandé le tableau des effectifs selon les mêmes modalités que nous l'avions fait l'année précédente.

#### **Pour ce qui est des communications :**

Je vous informe qu'en application des articles L2122-22-23 du Code général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 4 Avril 2014 j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- la cession à titre onéreux à Monsieur CAZABATS d'un pulvérisateur d'eau pour la somme de 42 €,
- la cession à titre onéreux à Monsieur HENRICH pour un pont élévateur qui appartenait au CTM pour la somme de 850 €
- nous avons accepté l'indemnité de sinistre pour un montant de 127,70 € proposé par la SMACL suite à l'accident survenu le 6 octobre 2017 à un véhicule immatriculé AX 114 ES
- une autre indemnité que nous avons acceptée, toujours dans le cadre d'un sinistre, pour un montant de 2 489,40 € qui nous a été proposé par le même assureur, la SMACL au titre d'un sinistre survenu le 4 avril 2016 consécutif au choc d'un véhicule sur un candélabre, avenue des Satellites.
- une troisième indemnité pour un montant de 828,99 €, toujours proposée par la SMACL, pour le vol de la tablette informatique de la billetterie de l'Entrepôt.

J'ai aussi signé une convention avec Madame Célia DELANOIX VASQUEZ, la psychologue qui intervient en supervision de nos deux accueillants du Lieu Accueil Enfants Parents à raison de 1 heure mensuelle au tarif de 54 € de l'heure. Cette convention étant conclue de février 2018 à décembre 2018 puis renouvelable par tacite reconduction.

Nous avons aussi fixé les tarifs des sorties en classe de découverte. Pour l'école élémentaire de La Luzerne, il y a deux classes qui sont concernées, il s'agit de celle de Madame DA SILVA et Monsieur GILLES pour un séjour qui se déroulera au Centre des volcans à Pontgibaud du 26 Février au 1<sup>er</sup> Mars 2018. Le coût séjour par enfant est un montant de 182,40 € et la tarification se fera conformément à ce que nous faisons habituellement en appliquant le barème basé sur le quotient familial qui va pour la tranche 1 de 27,36 € à la tranche 8 à 127,68 €. L'autre classe de découverte concerne l'école élémentaire du Centre. Ce sont deux classes qui partiront, celle de Madame De Los

Bueys et celle de Madame Lalanne pour un séjour qui aura lieu à Bombannes du 14 au 17 Mai 2018. Le coût séjour par enfant se monte à 135,35 € et là aussi en fonction du barème, les familles qui sont dans la tranche 1 paieront 20,30 € et celles qui sont dans la tranche 8 paieront 94,74 €.

Avant que nos passions à l'ordre du jour du Conseil, je vous rappelle que vous ne devez pas partir avant la fin du Conseil, car nous avons un certain nombre de documents à signer.

<b>01/18</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2018</b>
--------------	--

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

<b>02/18</b>	<b>BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2018</b>
--------------	--

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

<b>03/18</b>	<b>BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL – BUDGET PRIMITIF 2018</b>
--------------	--

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

**Jean Michel BOUSQUET** : *Je vous propose de regrouper les trois délibérations à caractère budgétaire, à savoir le budget principal, le budget annexe de la régie des transports et le budget annexe de la régie municipale pour l'organisation des manifestations à caractère culturel et je propose qu'on fasse un vote global du budget plutôt que par chapitre, si vous en êtes d'accord.*

*Accord de l'assemblée.*

**Le budget 2018** : *après plusieurs années de réduction de la DGF et du confortement de notre participation au FPIC (soit quasiment 1 million d'€ de moins pour nos finances au total par rapport à 2014), le budget 2018 se poursuit avec une atonie de nos recettes structurelles. Il s'inscrit donc encore dans la continuité des budgets précédents en termes de contraintes, mais aussi dans la poursuite des investissements de notre programme. Les éléments saillants de ce budget sont donc les suivants, sans être exhaustifs mais totalement clairs, honnêtes et représentatifs.*

**Les chiffres pour commencer** :

*Un BP 2018 qui s'équilibre à 17 474 500 € décomposé en :*

- *Section de Fonctionnement : 13 868 500 € au total dont 12 294 000 € de dépenses réelles de fonctionnement qui se ventilent :*
  - *Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 263 400 €*
  - *Chapitre 012 : 7 680 000 €*
  - *Autres charges*
  - *Frais financiers et charges exceptionnelles*

Le virement à la section investissement est en légère hausse par rapport à 2017, à hauteur de 1 333 500 €

- Budget d'investissement : le budget d'investissement s'établit à 3 693 000 € dont 2 700 000 € de dépenses d'équipements et 465 000 € de remboursement de la dette. Le solde étant des opérations d'ordre.

### **Le programme d'investissement**

Malgré le contexte global de resserrement poursuivi de nos recettes structurelles, notamment de la part de l'Etat, nous poursuivons cette année la réalisation de notre programme et de notre PPI, avec un investissement soutenu à 2 700 000 € de dépenses d'équipement avec :

- La participation à la réalisation de la piscine pour 300 000 €
- Les travaux de la Sablière (espace associatif) pour 520 000 €
- Les travaux de construction du nouveau chalet de foot pour 225 000 €
- La construction de logements d'urgence à ossature bois pour 310 000 €
- La poursuite et la réalisation des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux (BHNS, rue Joliot Curie, avenue de la République ...) afin de poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie et poursuivre les économies d'énergie pour 380 000 €
- La participation à la surcharge foncière pour poursuivre la faisabilité de logements accessibles à tous, les travaux de mise en accessibilité de notre patrimoine, et bien entendu, poursuivre l'entretien lourd de nos installations et bâtiments municipaux.
- L'Attribution de Compensation Investissement versée à Bordeaux Métropole pour 191 000 €

Ces travaux et acquisitions seront financés par :

- Notre autofinancement (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) : 1 333 500 €
- Les subventions, FCTVA à hauteur de 1 137 000 €
- Le recours maîtrisé à l'emprunt pour 694 500 €

Encore une fois, le recours à l'emprunt permet d'équilibrer notre budget en ajustement de nos recettes d'investissement au service du projet.

### **Les recettes de fonctionnement**

Elles s'établissent cette année à 13 627 500 € à comparer aux 13 475 500 € votées au BP 2017.

Leur progression est donc de 152 000 € soit + 1.13%, la progression reste fragile. Leur structure est cette année chamboulée et difficilement comparable de chapitre à chapitre. La part de dégrèvement de la Taxe d'Habitation, précédemment au chapitre 73 est compensée par une dotation de l'Etat au chapitre 74. Les mécanismes techniques d'écrêtement de la DGF sont moins clairs et lisibles que les coups de sabre précédents, poursuivant cependant le même objectif de sa réduction. Elle est plus technique qu'affichée, mais elle est réelle.

L'augmentation des recettes est donc quasi exclusivement assise sur la revalorisation des bases, l'augmentation des produits et services liée à l'évolution quantitative des utilisateurs, ainsi qu'à la recette exceptionnelle du sinistre du chalet du foot. Cette dynamique réelle reste donc fragile et nous devons rester vigilants et attentifs.

### **Les dépenses de fonctionnement**

Elles se montent en 2018 à 12 294 000 € pour les dépenses réelles, à comparer aux

12 238 700 € votés au BP 2017.

L'augmentation est donc de 55 300 € soit 0.45%, ce qui reste modéré, modeste et maîtrisé par rapport à ce que nous pouvons voir sur les communes de la même strate. Ce chiffre traduit plusieurs réalités par chapitre :

- Chapitre 011 ou charges de gestion courante, à hauteur de 2 623 400 € (soit + 0.49%), absorbant les augmentations quantitatives des utilisateurs de nos services et équipements, l'augmentation des prix de nos achats et travaux ainsi que l'évolution de nos obligations réglementaires. Une partie des augmentations structurelles sont cependant compensées par les économies réalisées sur les fluides et notamment l'électricité (- 15 000 € de BP à BP). Un travail de fond est, en outre, engagé afin d'améliorer la qualité de nos services notamment vers le bio, les matériaux recyclés (papiers et autres) qui constituent, malgré tout, quelques éléments de dépenses complémentaires compensés et maîtrisés grâce aux économies réalisées.
- Chapitre 012, dépenses de personnel : le chapitre s'établit cette année à 7 680 000 €, en augmentation de 30 000 € soit + 0.39%. Ce chiffre cache plusieurs réalités, et surtout les efforts drastiques réalisés par les élus et les services pour maîtriser ces dépenses malgré les éléments structurels dont :
  - Glissement Vieillesse Technicité + 122 000 €
  - Evolution des contributions (IRCANTEC, CNRACL ..) pour + 25 500 €Ce sont plus de 117 500 € d'économies qui sont réalisées grâce aux choix et efforts de la municipalité. Les chiffres, comme d'habitude, ne mentent pas ! J'insiste particulièrement car il peut sembler à beaucoup que les dépenses de personnel restent stables à effectif constant, c'est une illusion qui mérite d'être précisée.
- Les autres charges de gestion sont globalement en baisse à hauteur de - 0.52% en conservant stables les éléments structurels de ce chapitre comme les subventions aux associations à hauteur de 358 673 € ainsi que les participations :
  - au CCAS 300 000 €
  - à la Source 206 000 €

Le virement d'équilibre au Budget Annexe Culture est légèrement en baisse, comme les années précédentes, passant de 608 000 € à 605 000 € sans pour autant voir son attrait se réduire.

**Le Budget Annexe de la Régie des Transports** s'établit à 5 000 € de fonctionnement avec l'évolution du système de transport.

**Le Budget Annexe Culture** : il s'établit cette année en dépenses et en recettes à 841 500 €, ventilé en 49 500 € pour la section d'investissement et en 792 000 € pour la section de fonctionnement

Il est ainsi en hausse de 29 500 €, financé par les recettes de l'équipement. La participation de la Ville descend de 3 000 € et l'augmentation du budget structurel montant de 29 500 €, c'est bien l'attractivité de l'équipement qui permet de maintenir sa qualité qui se traduit par l'augmentation du budget. Il faut se réjouir de cette tendance, qui traduit clairement le succès de l'Entrepôt et la rigueur de sa gestion financière.

En conclusion, nous vous proposons cette année encore, un budget réaliste, transparent et volontaire dans un contexte qui reste contraint. Les efforts poursuivis permettent ainsi de tenir à la fois la réalisation du programme, tant en investissement qu'en fonctionnement, et d'éviter l'effet ciseau, avec une augmentation des recettes supérieure

à celle des dépenses. Pour cela, je remercie l'ensemble de mes collègues élus et les services qui ont fait un travail de fond remarquable pour arriver à atteindre ces objectifs sans baisser la qualité des services et une pensée particulière au service des Finances et à sa Directrice, Marie Laure Chevallier qui a fait, comme d'habitude, un travail de grande qualité à la fois dans le montage technique et dans l'assemblage des prospectives qui nous permettent de tenir ces objectifs.

**Monsieur CHAIGNE** : Je vais reprendre trois ratios afin de rappeler le contexte.

Premièrement le produit des impôts directs sur population. Celui-ci a progressé de plus de 8%, 8.27% pour être précis. Il est passé de 824.50 € en 2016 par habitant à 892.69 € en 2017 alors que la moyenne de la strate n'est que de 546 €. Pour mémoire, je rappelle que la strate, c'est l'ensemble des communes équivalentes à la nôtre. En clair vous faites payer aux Haillanais 40% d'impôts de plus que la moyenne.

Deuxièmement les dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement : au Haillan, ce ratio exprimé en pourcentage est toujours largement supérieur à la strate. Pourcentage au Haillan, 62.57% alors que la moyenne de la strate est de 52.84%, soit pour Le Haillan, 10 points de plus que la moyenne de la strate.

Troisième ratio, des dépenses d'équipements brutes sur population. Là, le ratio de la commune est inférieur à celui de la strate, 240.75 € au Haillan contre 263 € pour la moyenne de la strate. Avec un ratio pareil de niveau d'équipements, ce n'est certainement pas à la hauteur de ce qu'on voudrait nous faire croire. D'ailleurs, nous avons de plus en plus d'exemples de concitoyens particulièrement autour du sport qui viennent nous dire qu'ils sont obligés de se tourner vers les villes voisines.

Venons-en au budget :

- Recettes de fonctionnement : je trouve, Monsieur l'Adjoint aux Finances que vous avez plutôt un comportement d'un joueur de foot que celui d'un joueur de rugby. En effet vous vous plaignez beaucoup sans pour autant avoir très mal. Vous vous plaignez notamment de la baisse de la DGF et de la perte d'une partie des recettes fiscales avec la suppression progressive de la taxe d'habitation. Nous ne comprenons pas car les recettes sont en augmentation. En réalité, nous constatons que vous prévoyez une baisse de 494 500 € sur les impôts et taxes et une augmentation de 587 500 € sur les dotations et participations. Cela fait un solde positif de + de 100 000 €.

- Dépenses de fonctionnement : je ne vais pas revenir sur le ratio des dépenses de personnel que je viens d'indiquer en pourcentage de ce qu'elles représentent. Malheureusement, nous constatons encore sur ce budget que ces dépenses sont toujours orientées à la hausse. Malgré des dépenses exceptionnelles de 2017 qui ne seront pas financées en 2018 ; je parle du recensement ; des deux tours des élections présidentielles et des deux tours des élections législatives, l'anticipation du retour de la semaine à quatre jours pour les écoles pour lequel vous avez budgété une économie de 100 000 €, la suppression du jour de carence avec une économie chiffrée à 15 000 €, la réalité à périmètre constant, l'augmentation des dépenses de personnel est bien au-dessus des 0.39% que vous affichez. Rien qu'en réintégrant les économies réalisées avec le retour de la semaine à quatre jours et le jour de carence les dépenses de personnel augmentent de + de 1.9%, et nous ne sommes pas à périmètre constant. Les éléments en notre possession ne nous permettent pas de chiffrer les dépenses exceptionnelles dont j'ai parlé tout à l'heure. Comme vous l'avez dit, Monsieur l'Adjoint aux Finances, les chiffres ne mentent pas.

Pour mémoire, je rappelle que les emplois, certains services et équipements ont été transférés à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation. Ceci aurait forcément dû s'accompagner d'une baisse des dépenses de fonctionnement mais malheureusement, ce n'est pas le cas. En effet, nous constatons que les dépenses de

fonctionnement passent de 12 238 700 € en 2017 à 12 294 000 € en 2018.

J'ai par ailleurs une question : avez-vous remis les signaux de fumée ou les sémaphores en service, car sur le poste 6292 Frais Télécommunications, ce poste est à zéro alors qu'il était à 30 000 € pour 2017 ?

Dépenses d'équipements : comme je l'ai indiqué, ce ratio est inférieur à celui de la strate et en plus, vous prévoyez une baisse de ces dépenses en 2018 par rapport à 2017, respectivement 3 606 000 € contre 3 693 000 €. Il est surprenant de constater ce faible niveau de dépenses d'équipements alors que Le Haillan est une des communes de la Métropole qui a la plus forte augmentation de sa population et l'une des huit villes de Gironde dont la démographie explose avec le 21<sup>ème</sup> rang sur 91 au plan national (source Sud-Ouest du 9 décembre 2017). Je rappelle que l'objectif de l'équipe majoritaire est d'atteindre rapidement les 15 000 habitants. » Gouverner c'est prévoir », la lecture de ces quelques chiffres ne nous démontre pas que Le Haillan est bien gouverné.

**Madame Le Maire** : Je tiens à démentir ce que vous venez de dire : non, 15 000 habitants, ce n'est pas un objectif, c'est la prospective que nous avons faite compte tenu des possibilités foncières qui existent aujourd'hui dans la mesure où nous gardons l'équilibre des trois tiers à savoir un tiers pour l'activité économique, un tiers pour les espaces verts et un tiers pour de l'habitat. Donc compte tenu aujourd'hui de ce qui est susceptible de muter et des règles du PLU, on sait qu'à l'horizon de 2030, on arrivera à 15 000, mais ce n'est pas un objectif, c'est ce qui est susceptible d'arriver. Aujourd'hui nous n'avons pas d'objectif de croissance de la population. Que ce soit bien clair.

**Monsieur CHAIGNE** : C'est quand même un chiffre qui a été donné à la Métropole et que je n'invente pas.

**Madame Le Maire** : Nous n'avons jamais dit que c'était un objectif, nous avons simplement dit que la prospective démographique pourrait arriver à 15 000. De toute façon, dans le meilleur des cas, je ne vois pas où on mettrait les habitants, à moins que j'annexe une ville voisine mais je pense que cela va être un peu compliqué, mais ce n'est pas un objectif. C'est la réalité. Aujourd'hui la Métropole est attractive, le Haillan est attractif et effectivement les gens ont envie d'habiter pas très loin de leur zone d'emploi. Nous avons, comme le dit très justement Alain ANZIANI, des problèmes de riches, c'est-à-dire que nous avons la chance de faire partie de la zone Bordeaux Aéroport qui attire les entreprises qui se bousculent pour s'installer. Forcément vous avez des transferts des grandes entreprises, des cadres notamment qui arrivent assez massivement notamment de la région parisienne qui cherchent à se loger au plus près de leur lieu d'emploi, c'est tout à fait légitime. Mais je le rappelle, ce n'est pas un objectif. C'est ce qui pourrait arriver. C'est la prospective et effectivement « gouverner c'est prévoir ». C'est à nous de voir quelle pourrait être l'évolution de la population et bien évidemment, d'adapter nos équipements.

**Monsieur BOUSQUET** : Je vais me faire un plaisir de vous apporter des réponses factuelles à l'ensemble de vos questions point par point, mais avant il y a quand même une petite chose sur laquelle j'irai sans rentrer dans des considérations sportives, vous réussissez l'exercice avec brio. J'ai failli passer à côté de l'astuce du magicien, c'est-à-dire que selon la physionomie du budget, on prend la totalité ou l'on n'en prend qu'un bout. Si on enlève l'ensemble des économies, des efforts réalisés, effectivement ça monte. D'un autre côté, si j'enlève ma voiture, je peux aller travailler à pied donc cela fausse complètement la réalité objective de la situation. Le raisonnement doit rester à budget global, c'est-à-dire l'ensemble des paramètres de dépenses et de recettes sur



*l'année concernée. Vous évoquez le ratio de dépenses de personnel, il est effectivement à 62.47 %, cette année. Sauf que derrière, il ne faut pas oublier la réalité qui est adossée. Et comme l'ensemble des considérations, moi je reste très attaché à une approche globale de notre considération budgétaire qui, certes, peut faire mieux mais pas à n'importe quel prix, et pas dans n'importe quelle situation. Les miracles, je ne sais pas les faire et la magie il y a toujours un truc.*

*Si on rentre un peu plus dans les détails, dans l'argumentaire qui m'amène à cette remarque, la question des impôts directs par habitant : il a augmenté mais pas les taux ce qui veut dire que l'augmentation effective de ces recettes correspond à l'augmentation du niveau de vie. Il n'est pas dû au fait de la Mairie. Il est lié à l'augmentation des bases, à l'augmentation des volumes, (je reconnais que par habitant c'est un paramètre à regarder), au fait que, cela n'est pas négligeable, la composition des familles et l'usage des logements ont eux aussi évolué (l'augmentation des logements n'a pas forcément augmenté la population dans des proportions identiques) et pourtant les équipements sont nécessaires, donc ces tous ces éléments qui amènent une augmentation de la dépense par habitant. Mais au-delà du fait qu'elle correspond à l'évolution normale du coût de la vie, elle correspond aussi à un niveau d'équipements, qui n'est pas, et je le dis depuis de nombreuses années, même dans le précédent mandat, au niveau de la strate. C'est une chance pour les Haillanais, c'est quelque chose sur laquelle nous devons insister, et qui effectivement à un coût mais jusqu'à nouvel ordre, moi je n'entends que des commentaires positifs quant à la qualité des équipements haillanais par rapport à d'autres communes de la même strate, voire même voisines. Ce n'est pas pour rien que les demandes de logement ont été aussi fortes, cela correspond à une qualité de vie appréciée et les équipements adossés.*

*Concernant les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, la strate s'établit à 52.84% mais si on compare le kilo de carottes à celui de chou-fleur, on arrivera au même résultat. Le pourcentage ne vaut qu'à partir du moment où l'on est en périmètre constant, on compare des services qui sont majoritairement réalisés par les équipes de la Ville à d'autres collectivités où d'autres choix ont pu être réalisés de type sous-traitance ou externalisation. Le ratio dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement ne doit pas être pris seul, c'est un ratio à regarder par rapport à un budget global sur l'ensemble des dépenses des équipements. Quand on sous traite des prestations à des entreprises, elles sont plus chères que ce que l'on peut réaliser en régie. Pas systématiquement, ne vous méprenez pas sur mon propos, chacun a sa pertinence, mais et nous le défendons vivement, les services en régie apportent par un certain nombre de services, une qualité et un rapport qualité/prix qui est incomparable et qui explique ce ratio-là. C'est toujours pour la même raison que je défends les ratios sur un budget global plutôt que des ratios pris petit bout par petit bout qui ne représentent pas la réalité des services, ni la réalité de nos budgets et de nos efforts.*

*Les dépenses d'équipements par rapport à la population : 240.75 € par rapport à 263 sur la strate. Cela veut dire que notre niveau d'équipements est déjà fortement consolidé et pas uniquement parce que cette dépense-là prise sur l'année 2017 correspondrait à une aberration. Elle correspond à un programme qui est en cours de réalisation et à un niveau d'équipements existant. Moi je me refuse et je refuse au niveau de l'équipe de faire un investissement pour faire de l'investissement mais plutôt faire de l'équipement par rapport à son utilité et inscrire des budgets adossés. Les budgets tels qu'ils sont présentés sont transparents et clairs, il n'y a aucune manipulation visant à travailler les ratios, ils traduisent la réalité de ce que nous allons réaliser clairement et je n'ai pas peur ni honte de ces ratios là à partir du moment où ils sont explicables. Les chiffres transparents, à partir du moment où ils sont expliqués, correspondent à la réalité et à des besoins, mais derrière quand on décortique ce à*

quoi ils correspondent, c'est limpide.

Concernant les recettes de fonctionnement : Alors foot ou rugby, moi j'ai pour habitude de faire du hand-ball donc vous me permettez de ne pas porter de jugement sur l'un comme sur l'autre et par principe, même si on a mal, on serre les dents et on avance. Donc la baisse de la DGF est liée à des mécanismes techniques d'écrêtement que je trouve plus vicieux que la réduction structurelle qui avait été annoncée sur les années précédentes. A aucun moment, je n'ai évoqué que la suppression de la taxe d'habitation constituait un manque à gagner pour la commune. Ce que j'ai évoqué, c'est la bascule du chapitre 73 au chapitre 74. Ce n'est pas là-dessus que nous avons des pertes de recettes, plus sur les participations de type DGF et les mécanismes techniques. La suppression de la taxe d'habitation reste aujourd'hui compensée pour la commune, par contre on passe d'une recette directe, maîtrisée par la commune dans ses taux et dans sa rentrée à une participation de l'Etat qui, le passé nous l'a montrée, reste plus fragile car nous n'avons plus la maîtrise de la recette.

Concernant les dépenses des ressources humaines à la hausse : effectivement vieillissement et technicité 122 000 €, cela veut dire, si on veut baisser les dépenses de personnel au-delà de ce qui a été fait cette année c'est-à-dire réduire de façon drastique, cela veut dire qu'il faudra retirer des services. Je ne peux pas admettre que l'on demande plus à des agents qui font déjà beaucoup d'efforts, au quotidien pour tenir la qualité des services. Cela veut dire que si on veut descendre en dessous, on devrait réduire la qualité ou la quantité de services. Et comment aller expliquer ça aujourd'hui alors que nous pouvons par les efforts réalisés et les recettes existantes arriver à stabiliser les dépenses et recettes pour tenir la qualité des services, ce que nous demandent les Haillanais au quotidien. Nous bénéficions d'effet de baisse, la semaine à quatre jours ou l'effet du jour de carence. Les aléas à la hausse sont normaux et les efforts réalisés par les choix de la municipalité pour arriver à réduire et à maîtriser nos dépenses sont, elles, à laisser de côté comme normales ? Non, ce n'est pas vrai. La hausse structurelle de nos dépenses de personnel est liée à des mesures étatiques comme le PPCR, je vous le concède, mais les écarts ne sont pas les mêmes quand on fait les totaux. Le choix de la semaine à quatre jours et son impact financier constituent bien un choix de la municipalité et ce n'est pas quelque chose à évacuer d'un coup de main disant si on enlève les économies, on peut faire mieux. C'est le global qu'il faut regarder et 0.39% d'augmentation sur un budget de ressources humaines, dans le contexte actuel, cela reste relativement courageux et remarquable dans le travail des services.

Concernant la mutualisation, cela n'induit pas de baisse de nos dépenses de fonctionnement et je n'ai pas souvenir que l'on ait évoqué que cela était une source d'économie immédiate pour la Ville. Il ne s'agit ni plus ni moins que de transférer des postes de dépenses du 011 et 012 sur des postes de dépenses « participation de la Ville à Bordeaux Métropole ». On change de chapitre mais le service reste financé par la Ville par le biais de la compensation à Bordeaux Métropole, ce n'est pas une économie. Comme nous le disons depuis le départ de la mutualisation, contrairement à des sollicitations que nous avons eu de mutualiser plus, aujourd'hui la mutualisation n'est pas une source d'économie pour la Ville. Ce sera certainement à long terme une source d'économie pour la Métropole pour équilibrer, et nous l'espérons, une fois le service stabilisé, une amélioration de la qualité des services pour la Ville. L'équipement informatique des écoles réalisé l'année dernière constitue une charge de fonctionnement supplémentaire pour le budget de l'année 2017. La mutualisation, ce sont des dépenses complémentaires pour le budget de la Ville, pas sur le même chapitre.

Pourquoi le 6292 passe de 30 000 € à zéro ? Parce que la compétence téléphonie a été mutualisée avec la compétence informatique à la Métropole, l'année dernière. On

retrouve ces montants-là dans les compensations et non plus dans des dépenses directes. Pourquoi cela était inscrit l'année dernière, par convention pour rebasculer certains nombres de dépenses à la charge de la Métropole alors que nous les avons supportées le temps qu'elle prenne la main sur les dossiers.

Ce qui explique la baisse des dépenses d'équipements de 3 693 000 € à 3 606 000 € : cela traduit une légère baisse des dépenses d'équipements réelle mais aussi une baisse du remboursement du capital sur la dette qui passe de 499 400.56 € au CA 2017 à 465 000 € au BP 2018. Il y a aussi des éléments non liés aux dépenses d'équipements qui nous permettent de réduire une dépense globale des investissements.

Pour conclure, regardons globalement la réalité des budgets plutôt que de regarder par le petit bout de la lorgnette, ce qui ne constitue pas la façon la plus constructive de lire les efforts réalisés et le programme 2018.

**Monsieur FABRE :** Je voulais juste réagir à ce que disait Monsieur CHAIGNE, je suis un peu étonné de la façon de présenter en disant que nous serions sous-équipés en matière d'équipements sportifs par rapport aux communes aux alentours. On ne doit pas être si mal équipé que ça, car en pourcentage on a pratiquement 50% de gens extérieurs à la commune qui viennent sur nos équipements. C'est que nos équipements doivent être de bonne qualité, et que le prix pour adhérer aux associations doit être assez intéressant, que les services proposés par nos associations doivent être de qualité et si les équipements n'étaient pas de qualité (je vais prendre en exemple la salle de gym qui est passée de 100 à 400), il y a plus de la moitié des jeunes gymnastes qui viennent des communes extérieures. J'ai l'habitude de dire aux présidents des associations qu'en terme de calibrage pour 15 000 habitants, on est largement au-dessus. Par contre pour un bassin de recrutement de 40 à 50 000, effectivement de temps en temps les sections peuvent dire on manque de créneaux mais quand on a plus de 50 à 60% de gens extérieurs, cela peut coïncider en terme de créneaux. Mais je peux vous garantir que peu de communes aux alentours peuvent garantir deux entraînements par semaine à l'ensemble de leurs collectifs. En ce moment pour le volley, le hand et basket, ils ont deux entraînements/semaine quasiment pour tous leurs collectifs. Peu de communes autour peuvent se targuer de ça. On peut continuer sur les équipements, pas de terrain synthétique en football. Une fierté de ne pas l'avoir fait, je vous signale ce qui est en train de se passer en terme d'études sur les sols synthétiques, beaucoup de collectivités sont en train de mettre un moratoire dessus avec des suspicions de transmission de maladies graves par rapport aux granulés utilisés qui sont en pneus recyclés. Très clairement, il y a des communes qui sont en train de se dire qu'elles espèrent n'avoir pas fait de grosses bêtises. Donc on est en train de regarder, on est pas la seule commune, il y a Villenave d'Ornon qui n'a pas de terrain synthétique, comme Pessac, Saint Médard en Jalles. Mettre un million d'€ dans un terrain synthétique qui ne serait qu'un terrain de repli, il faut s'interroger si c'est un bon investissement et je peux élargir au tennis. Je vous signale que nous avons fait une halle de sport : 650 000 € ont été dépensés pour que des jeunes et des moins jeunes et des très jeunes (nos assistantes maternelles vont sur cet équipement) puissent y aller en tout temps, quand il pleut et même le soir avec l'éclairage. Nous n'avons pas à rougir des équipements qu'on a sur la commune.

**Madame Le Maire :** Pour compléter ce que disait Éric Fabre, on a fait un petit comparatif avec les communes voisines, par rapport à leur nombre de salles de sport polyvalentes. Nous avons aujourd'hui deux grands gymnases, si vous allez à Eysines qui est deux fois plus gros que nous, même nombre, si vous allez à Saint Médard qui est trois fois plus gros, je crois qu'ils ont quatre salles. Donc si vous comparez par rapport

au nombre d'habitants on est très largement doté. Autre élément important, et on vous l'avait déjà signalé, la perspective de l'arrivée d'un collège en 2022 sur la commune va nous offrir une salle supplémentaire puisque le Département construit la partie collège avec les salles de classes mais va y adjoindre des équipements sportifs. Ce qui veut dire que l'on sera vraiment suréquipé et comme le disais très justement Eric Fabre s'il n'y avait que les Haillanais à satisfaire, on serait large, on aurait même des créneaux libres. Aujourd'hui ce n'est pas la réalité. Aujourd'hui la réalité c'est qu'un adhérent sportif sur deux n'est pas de la commune et il vient au Haillan pour les raisons qu'il a évoquées : la qualité des équipements et le fait que la plupart des adhésions sportives haillanaises sont moins chères que celles des villes d'à côté, cela contribue à l'attractivité.

D'autres remarques que je voulais faire par rapport à vos questions, Jean Michel BOUSQUET l'a rappelé, il faut comparer ce qui est comparable. Historiquement nous avons fait toujours beaucoup plus confiance à la régie qu'à des délégations de service public, mais sachez que nous nous interrogeons à chaque fois. On l'a fait très récemment typiquement pour le transport utilisé par nos scolaires pour aller à la piscine. Nous avons eu un personnel qui est parti à la retraite, on s'est interrogé de savoir s'il fallait remplacer le chauffeur ou pas. On a tourné le problème dans tous les sens, le choix collectif a été de dire « non, nous ne reprendrons pas un chauffeur et nous préférons avoir recours à un prestataire extérieur pour assurer ce service ». Ce n'est pas un dogme ni dans un sens ni dans l'autre. A chaque fois, nous nous posons la question quelle est la solution la plus pertinente ?

Autre remarque que je voulais faire est sur la mutualisation - vous étiez là quand le Président Juppé est venu nous rendre visite - on a tous conscience, quelle que soit la couleur politique, que la mutualisation ne fera pas faire d'économies avant une bonne dizaine d'années. Donc vous le constatez dans les faits sur le budget. Je voulais aussi rappeler que nous sommes sur la huitième année consécutive sans augmentation des taux, allez regarder dans les communes voisines qui a augmenté et qui n'a pas augmenté. Chez nous cela n'a pas augmenté. Certes on est à des taux élevés on s'était engagé à ne pas faire, et on tient nos engagements. On a fait des efforts très significatifs sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, allez voir dans les communes voisines si tout le monde a tenu les niveaux de subventions aux associations. Il y en a qui ont eu de sacrées coupes sombres. Comme je vous le disais, chaque fois qu'on a un départ à la retraite, on scanne le poste, « est ce qu'on a besoin de remplacer le poste par un poste avec les mêmes missions ? ». Cela n'est pas systématique et on réorganise progressivement l'ensemble de nos services, ce qui nous permet d'améliorer l'organisation et dans de très gros services comme celui des services généraux où ce travail de réorganisation et d'optimisation est mené par Daniel DUCLOS et les équipes, on a pu obtenir des gains de productivité en terme d'organisation avec de l'investissement dans le matériel afin de soulager nos personnels. Une autre donnée que l'on n'a pas évoquée, c'est que l'Etat nous enlève de l'argent mais nous transfère de plus en plus de chose à faire. Je vais vous donner un exemple, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, ce sont les PACS. Un PACS, en moyenne c'est au minimum deux heures de traitement pour un agent d'état civil, on en a eu vingt-trois. Vous faites le calcul 46 heures. C'est 46 heures qui étaient consacrées à d'autres tâches, et bien aujourd'hui mes agents de l'Etat Civil sont obligés de le consacrer au PACS. Je ne peux pas dire aux gens que je n'ai pas de temps à consacrer au PACS, allez voir ailleurs. Et donc forcément, il faut bien que le travail soit fait donc comment je fais ? Si je dois consacrer tous les deux mois 46 heures à ça, comment je fais pour réorganiser ce service pour pouvoir à périmètre constant offrir le même service aux administrés ? Et c'est assez systématique que l'Etat nous transfère et l'on n'a pas, par contre, l'argent qui va avec. C'est un paramètre à prendre en compte car c'est de plus

en plus fréquent. On a découvert l'été dernier que nous devions à la place des services de la Préfecture instruire des liquidations. Il faudrait que j'envoie un agent assermenté pour pointer tout ce qui va faire l'objet d'une liquidation dans un magasin. Autant vous dire que je n'ai pas le temps pour faire ça. La dernière fois que cela est arrivé, pour compter des cafetières, ce n'était pas possible, je n'ai pas de temps à consacrer à ça, donc je fais confiance au commerçant, il m'a donné sa liste, j'ai mis un coup de tampon et basta. L'Etat transfère mais on n'a quasiment jamais le montant financier. J'ai croisé le DASEN, lundi soir, qui m'a informé que désormais les services de l'Education Nationale vont mettre l'accent sur le fait que nous allons devoir contrôler les familles qui éduquent leur(s) enfant(s) à domicile. Est-ce que vous croyez que l'on me transfère des fonds pour pouvoir faire ça ? Qui va faire ça ? C'est de la responsabilité de maire, à quel agent je vais demander ça ? D'abord il faut que je les recense, et après il faut que je consacre une demi-journée à ça ? Donc pendant ce temps, mon agent ne fait pas autre chose. Donc ça, il ne faut pas l'oublier.

Dernière chose sur le niveau d'investissement, j'estime que nous n'avons pas à rougir sur cette commune d'une part des équipements et du niveau d'investissement. Je peux vous dire que l'on fait des jaloux, car dans beaucoup de communes qui ont renoncé à des investissements majeurs, je pense à la piscine en particulier. Nous avons des communes voisines qui étaient parties sur un projet et qui ont laissé tomber très vite quand elles ont vu ce que cela représentait en terme d'investissement. Nous, ce n'est pas le choix que l'on a fait. On a décidé de partir sur une piscine intercommunale que nous cofinançons avec Eysines parce que cela répond à une attente très forte de la population et que cela répond aussi aux exigences de l'Education Nationale pour apprendre aux plus jeunes à nager. Donc, voilà les choix qui sont faits. Que vous ne soyez pas d'accord, ça on peut l'entendre, mais en l'occurrence, je trouve que nos services, nos élus travaillent remarquablement dans un contexte de plus en plus contraint.

**Madame SAINT-GENEZ** : c'est pour rebondir sur les propos d'Eric Fabre concernant les terrains synthétiques, il faudrait peut-être prévenir les Girondins, c'est pour ça qu'ils n'ont plus de jambes.

**Madame Le Maire** : Ce n'est pas sympa de « balancer » sur les Girondins, ils ont besoin de notre soutien, j'allais faire la remarque à Monsieur CHAIGNE en disant c'était un peu ironique mais moi, je trouve qu'on devrait être derrière eux. Ils sont sur notre territoire, ils méritent notre considération et notre soutien moral.

**Monsieur CHAIGNE** : Je suis derrière eux à chaque match.

**Madame SAINT-GENEZ** : Nous aussi, même on arrive à les devancer.

**Monsieur CHAIGNE** : Je voudrais revenir sur deux ou trois points : d'abord Monsieur BOUSQUET m'accuse de prendre par le petit bout de la lorgnette avec certains ratios, je rappelle que ces ratios sont des ratios dans le budget, des ratios qui sont obligatoires, que vous devez les fournir. Je ne compare pas avec les communes voisines, je compare avec les communes de la même strate. Ne me reprochez pas de prendre des ratios qui sont obligatoires et s'ils ne voulaient rien dire, ils ne seraient pas obligatoires.

Je voudrais revenir aussi sur le personnel, car vous nous dites que vous faites un budget sincère. Si le budget était sincère il aurait été à périmètre constant. Et pour être à périmètre constant, vous auriez dû neutraliser les élections ainsi que le recensement sur les dépenses de personnel de 2017 et comparer avec 2018 en maintenant la

*semaine à 4.5 jours. Ça c'est du sincère du périmètre constant, et l'on verrait exactement l'augmentation des dépenses de personnel. Troisième point c'est la téléphonie, j'avais compris qu'on transférait à la Métropole l'informatique, et je n'avais pas compris qu'on transférait la téléphonie, cela veut dire que tous les téléphones portables, vous ne payez plus aucun abonnement ?*

**Monsieur BOUSQUET** : *On les paye, mais pas directement, on les paye par le biais des attributions de compensation à Bordeaux Métropole, cela rentre dans les montants des ACF. La Métropole mandate les dépenses et nous, on leur compense les montants aussi bien sur les dépenses d'investissement que sur les charges de consommation que sur la maintenance, des charges de renouvellement, des frais de gestion.*

**Madame Le Maire** : *A votre décharge, Monsieur CHAIGNE, on parle improprement de la mutualisation de l'informatique, on devrait en fait parler de la mutualisation de tout ce qui est numérique.*

*Tout ce qui est numérique a été transféré à la Métropole et donc la téléphonie est englobée dedans.*

**Monsieur BOUSQUET** : *Et ce dans une logique de convergence des nouvelles technologies et notamment des voix sur IP qui sont de plus en plus convergentes entre les différents moyens de communication qu'ils soient informatiques ou téléphoniques. Concernant les ratios, effectivement vous avez tout à fait raison sur le fait, que ce sont des ratios communiqués, publics, comparatifs et qui ont le mérite d'exister. Ils doivent figurer et figureront. Ce n'est pas là-dessus que portait mon propos, ce n'est pas sur le chiffre lui-même, c'était sur l'analyse du chiffre et leur contextualisation et l'analyse que l'on peut en faire de façon globale. Un chiffre pris seul ne ment pas, mais il mérite d'être expliqué, compris dans sa réalité. Concernant le budget sincère j'ai relu la comptabilité publique et pour moi la sincérité d'un budget vaut par la réalité effective qu'il a de prendre en compte les dépenses et recettes prévisionnelles connues au moment de son montage, de sa réalisation. Il peut comprendre des aléas, des imprévus, c'est pour cela aussi que nous avons des décisions modificatives au budget, mais la sincérité d'un budget est liée à sa réalité effective au moment où elle est réalisée. Concernant la sincérité, le fait de travailler à périmètre constant sur les dépenses et sur les recettes, cela veut dire que je sors le GVT, je sors tous les éléments externes qui sont intervenus entre les deux. La notion de périmètre constant sur le budget des ressources humaines n'a pas de réalité concrète parce qu'il y a une évolution permanente entre les départs à la retraite, le GVT et les mesures de l'Etat et le choix de la collectivité. Dans le cadre de la semaine des 4 jours, on est à périmètre constant mais il s'agit d'un acte fort décidé en concertation avec les parents qui a un impact budgétaire au même titre que certaines décisions qui ont pu être d'embaucher un agent sur le développement économique, cela impacte en dépenses ou en réduction de dépenses. Donc périmètre constant reviendrait à dire que l'on enlève tous les facteurs extérieurs qui s'imposent à nous et toutes les décisions de la Municipalité, à la hausse ou à la baisse. Cela n'a pas de réalité concrète dans l'expression de notre gestion, ni dans la réalité comptable que traduit le budget qui est voté. C'est un parti pris et c'est une explication que je revendique, que j'assume.*

**VOTE pour les délibérations 01/2018, 02/2018, 03/2018 :**  
**22 Voix POUR et 6 CONTRE**

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

**Jean Michel BOUSQUET** : *Pour tous ceux qui passent dans la zone d'activités concernée, vous n'avez pas pu manquer d'observer les piquets de grève devant la société TESSI. Ceux-ci correspondent à des revendications d'un certain nombre d'employés de la société pour lesquelles, sans porter de jugement, il nous paraît pertinent de leur permettre de mener à bien leur combat et leurs revendications en appuyant une aide et aux salariés que nous ne pouvons verser que par le biais d'une subvention à un syndicat représentatif, c'est-à-dire à une structure ayant une existence juridique. Il est donc proposé au Conseil de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Syndicat CGT, visant surtout à permettre aux salariés en grève de cette entreprise de mener leur combat et leurs négociations dans des conditions d'équité, assumées et équilibrées.*

**Madame le Maire** : *Pour votre information, ces salariés, environ une vingtaine, se sont mis en grève le 3 janvier 2018. Je les ai reçus à leur demande assez rapidement. Ils avaient des revendications qui ne me semblaient pas monstrueuses avec des situations extrêmement diverses au sein de la société. Cette société qui s'est implantée sur la commune, il y a quelques années compte plusieurs filiales. Certains de ces salariés travaillent pour des filiales différentes. Les salariés exercent le même emploi, mais certains ont des tickets restaurant et pas d'autres, ils ont une convention collective qui est une des plus « pourries » qui existe sur le marché du travail, aucune ancienneté reconnue. Je vais vous donner un exemple, une salariée disait que son fils venait d'être embauché, elle avait vingt-cinq d'ancienneté et son fils qui venait d'être embauché gagnait 143 € de moins qu'elle pour le même travail. Ils ont tenu presque 3 semaines et finalement, l'issue a été positive puisque la direction de l'entreprise a fini par accepter de négocier et a répondu à un certain nombre de revendications, en particuliers sur les fameux tickets de restaurant, ils ont obtenu 1% d'augmentation de salaire, un arrêt de la modulation du temps de travail, une prime exceptionnelle de 1 000 €, l'attribution de chèques cadeaux, l'attribution d'une prime de productivité avec une révision des critères. Les critères étaient liés à la productivité des salariés mais très souvent avec les machines en panne, il était totalement impossible d'arriver aux objectifs fixés. Ils ont aussi obtenu la prise en compte d'une Unité Economique et Sociale c'est-à-dire la prise en compte de l'ensemble des structures juridiques du groupe pour la création d'un certain nombre d'organismes représentatifs du personnel. Il faut savoir que certaines de ces dispositions seront aussi étendues à un autre établissement de TESSI, situé à Rennes et donc nous avons proposé de verser 500 €, qui atténuera un petit peu la perte de salaire qui sera relativement conséquente de ces salariés qui sont quand même très mal payés. Sachez en tout cas qu'ils nous ont fait parvenir une petite carte de remerciements simplement pour le fait d'avoir proposé cette aide de 500 € qui est bien modeste eu égard aux pertes de salaire de ces salariés. Donc on vous propose de voter cette aide selon les modalités indiquées par Jean Michel Bousquet.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Je dois dire que vos explications sont intéressantes, on ne s'attendait pas ça, donc nous voterons pour cette délibération, ce qui n'était pas décidé au départ.*

**Madame le Maire** : *Effectivement, je ne vous cache pas que moi-même j'ai été très surprise. Quand nous avons découvert la réalité, nous y sommes allés avec deux autres*

élus, Erika Vasquez et Jean Claude Conte. Carole Guere s'y est rendue aussi et quand on a découvert la réalité de la vie de ces salariés, on est tombé de nos chaises car ce n'est pas l'image que véhicule cette entreprise à l'extérieur, c'est l'entreprise qui fait de la gestion électronique de documents et le traitement des chèques de nombreuses banques.

**VOTE : UNANIMITE**

<b>05/18</b>	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « ALADIN, UN REVE POUR UN ENFANT MALADE »</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

**Jean Michel BOUSQUET** : C'est une délibération que nous avons déjà proposée l'année dernière à savoir une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association « Aladin, un rêve pour un enfant malade » qui vise à accompagner les enfants malades au sein du CHU de Bordeaux notamment par le biais d'une course « La diagonale des rêves » qui s'est déroulée le 14 Janvier 2018. Par le biais de cette course, l'association récolte des fonds pour se faire connaître et comme nous avons fait l'année dernière, c'est l'occasion pour nous de participer à cette action envers les enfants malades qui viennent de l'ensemble de l'agglomération, y compris du Haillan.

**Madame Le Maire** : Juste une petite rectification, ils sont passés au Haillan, le 13 janvier 2018.

**Monsieur FOURCAUD** : Compte tenu du but de cette association, nous, on aurait été beaucoup plus généreux que ça.

**Madame Le Maire** : Et mes dépenses de fonctionnement, Monsieur FOURCAUD ?

**Monsieur FOURCAUD** : J'aurai passé l'éponge sur ça.

**Madame Le Maire** : Vous auriez donc voté le budget en 2018, si nous avions donné davantage à Aladin ?

**Monsieur CHAIGNE** : On aurait fait des économies ailleurs.

**Nicolas GHILLAIN** : Monsieur FOURCAUD, vous pouvez demander dans la commune où vous habitez de faire pareil.

**Madame Le Maire** : Je ne sais pas s'ils sont passés au Bouscat, il faudra leur demander.

**Monsieur CHAIGNE** : Ici, Monsieur FOURCAUD représente Le Haillan, il a été élu au Haillan donc pour tout commentaire de ce type, prière de s'abstenir.

**Madame Le Maire** : Monsieur GHILLAIN a raison, Monsieur FOURCAUD n'habite plus la commune.

**Monsieur CHAIGNE** : C'est vrai mais il représente Le Haillan.

**VOTE : UNANIMITE**



<b>06/18</b>	<b>MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

**Daniel DUCLOS** : Dans le cadre de la modification et actualisation des tableaux des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal de décider de créer au 1<sup>er</sup> Février 2018 un poste de Chef de service de Police Municipale à temps complet, de préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et les suivants.

**Madame le Maire** : Il s'agit d'une création, suite à la réussite au concours de la responsable de la police municipale.

**Monsieur CHAIGNE** : Si je comprends bien c'est une transformation de poste, une promotion.

**Madame le Maire** : Oui suite à réussite au concours.

**Monsieur CHAIGNE** : Donc pour une fois, on votera pour et même on aurait aimé aller plus loin. On aurait préféré la création aussi d'un poste supplémentaire d'un policier au Haillan compte tenu de la recrudescence des incivilités dont nous font part les Haillanais. Il y a une recrudescence importante des incivilités que vous voulez ignorer mais qui est loin d'être négligeable. Donc je pense qu'il faudrait envisager la création d'un quatrième policier pour les mettre en binôme et élargir leur champ d'interventions.

**Madame le Maire** : C'est un discours que vous m'avez déjà servi lors des CRIQ, pas vous mais Monsieur GADIOUX ; très sincèrement notre commune dans la Métropole voire la Gironde a le taux de criminalité le plus bas, même si je le précise, Monsieur CHAIGNE, nous n'ignorons pas qu'il y ait des incivilités, des cambriolages, mais cela ne me semble pas pertinent ni justifié. Là aussi, comparez avec ce qui se passe dans les communes d'à côté et vous verrez qu'avec trois policiers municipaux, nous avons largement de quoi faire. Je vous rappelle que la sécurité publique, nous l'assurons en suppléance de la Police Nationale, que tout cela relève des compétences de la Police Nationale. Une ville comme Bègles, qui est bien plus importante en population que Le Haillan, n'a aucun policier municipal. La ville d'Eysines qui est deux fois plus importante que nous et qui a aussi des incivilités a deux policiers municipaux. Nous en avons trois, à mon sens, il ne faut pas non plus donner des proportions plus importantes qu'elles ne le méritent aux incivilités et aux cambriolages. Il y en a, c'est un fait, mais, malgré tout, le travail qui est réalisé par la Police Municipale et la Police Nationale qui est située à Eysines porte ses fruits puisque régulièrement les auteurs de ces faits sont attrapés, voire condamnés. J'ai été convoquée au Tribunal pour enfants, il n'y a pas longtemps pour des jeunes qui avaient commis des bêtises sur le territoire de la commune et sachez que nous portons systématiquement plainte lorsqu'il s'agit de bien public et nous incitons fortement les Haillanais à le faire, quelle que soit la nature de l'incivilité.

**Monsieur DUPUY-BARTHERE** : Je voulais juste préciser que mathématiquement le taux de criminalité a baissé au Haillan. En effet, sur l'ensemble de Bordeaux Métropole, les chiffres sont là. Les chiffres ont augmenté sur l'ensemble de Bordeaux Métropole, et sont restés sur le même niveau au Haillan. De ce fait, le taux de délinquance baisse au Haillan par rapport à Bordeaux Métropole.

**Monsieur GADIOUX** : Je vous rappelle, et c'est ce que j'avais dit au CRIQ, que ce sont des chiffres officiels et que cela ne représente que la partie visible de l'iceberg et toute la

*partie invisible de l'iceberg n'est pas du tout prise en compte. Et je vous dis simplement, lorsqu'on appelle soit les services de Police Municipale, soit les services de Police Nationale et notamment le week-end, il n'y a aucune personne qui se déplace.*

**Madame Le Maire** : *Je ne peux pas vous laisser dire ça parce qu'ils se déplacent, pas systématiquement, je vous l'accorde, mais ils se déplacent en fonction de leurs priorités. Donc ne venez pas me reprocher que les services de Police Nationale ne font pas leur travail. Si vous avez des reproches à faire, vous les faites à la Police Nationale, mais pas à la ville du Haillan qui a déjà trois policiers municipaux. Après, je suis entièrement d'accord avec vous, c'est exactement ce que j'ai dit précédemment : nous incitons les Haillanais, systématiquement à signaler les faits par des mains courantes, dépôts de plainte. Vous avez maintenant un système de pré-plainte en ligne qui est très facile à utiliser. Faites-le, il n'y a que comme ça que nous aurons les chiffres réels car effectivement les gens ne portent pas plainte, c'est souvent le cas. Or il faut mettre ses actes en cohérence avec ses objectifs et donc si on veut avoir les vrais chiffres, des chiffres pertinents et qui correspondent à la réalité, il faut que chaque citoyen se comporte comme un citoyen et dépose plainte.*

**Monsieur DAUTRY** : *je ne suis pas d'accord avec Monsieur DUPUY-BARTHERE, moi j'ai les chiffres et vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation. Entre 2016 et 2017, sur Le Haillan, il y a une nette augmentation des délinquances diverses.*

**Madame Le Maire** : *Monsieur DAUTRY, je vous invite à relire l'interview que le Préfet avait donné à Sud-Ouest en janvier 2017, et le Préfet lui-même reconnaissait qu'avec tous les dispositifs qu'ils sont obligés de mettre en place, notamment dans le cadre de la menace terroriste, les services de Police Nationale ont clairement négligé ce qu'ils appellent la police de proximité, c'est-à-dire tout ce qui concerne les cambriolages, les vols, les incivilités sur les biens publics. Donc, oui cela augmente, mais comme le dit très justement Laurent DUPUY-BARTHERE ce n'est pas de notre fait. Je ne vais pas embaucher des policiers municipaux supplémentaires parce que l'Etat ne joue pas son rôle. L'Etat me demande de faire des économies et il ne fait pas son travail. Donc je ne vais pas alourdir les charges de la commune pour des missions qui doivent être remplies par l'Etat.*

**VOTE : UNANIMITE**

**Patrick MERIAN**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan